



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n°2018-141
**CONVENTION DE VENTE D'EAU
A USAGE ECONOMIQUE
A LA SOCIETE EDENA**
**APPROBATION DES MODALITES
TECHNIQUES ET FINANCIERES**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 24 septembre 2018 et affichée le 25 septembre 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **11 6 OCT. 2018**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi deux octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Bibi Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Paul Babef (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Karine Mounien (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Catherine Gossard (par Mme Sonia Bitaut), M. Brandon Incana (par M. Romuald Tanguy), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) Mme Mikaëla Latra (par M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint), M. Hary Auber (par Mme Karine Infante).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 17h10, Mme Valérie Auber à 17h10, Mme Bibi Fatima Anli à 18h15, Mme Dorisca Tiburce à 18h45, M. Ludovic Latra à 18h46, Mme Brigitte Laurestant (de 18h46 à 18h54).

Absent (s): Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2018-141

**CONVENTION DE VENTE D'EAU A USAGE ECONOMIQUE A LA SOCIETE
EDENA**

APPROBATION DES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°0572/SG/DAI/3 en date du 16 mars 2001 relatif au prélèvement d'eau dans le milieu naturel à partir du captage de la source Denise par la commune du Port et portant pour cette dernière : autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique des travaux d'instauration des mesures de protection réglementaires, autorisation d'utilisation de l'eau prélevée pour l'alimentation humaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°0571/SG/DAI/3 en date du 16 mars 2001 relatif au prélèvement d'eau dans le milieu naturel à partir du captage de la source Blanche par la commune de Le Port et portant pour cette dernière : autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique des travaux d'instauration des mesures de protection réglementaires, autorisation d'utilisation de l'eau prélevée pour l'alimentation humaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 1972 portant autorisation d'exploitation et de commercialisation d'une eau potable portant le label « eau de source » à la société Edena ;

Vu la convention du 29 septembre 1972 conclue entre la Ville de Le Port et la société EDENA portant autorisation de prélèvement de l'eau sur les sources Blanche et Denise pour son activité économique d'eau embouteillée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 1996 portant modification de la convention initiale par la création d'une tarification unique de 1,37 € HT le m³ d'eau prélevé avec une revalorisation annuelle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2000-051 du 30 mars 2000 autorisant la société Edena à améliorer progressivement son débit de prise de 30 m³ par jour, pour atteindre 60 m³ par jour d'ici 2002 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Politique éducative scolaire et Associative » du 20 septembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 2 octobre 2018 relatif à l'approbation des termes de la convention de vente d'eau à la société EDENA ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les nouveaux termes de la convention de vente d'eau à la société Edena ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018



ID : 974-219740073-20181002-DL_021018_141-DE

11/10/2018 11:11:11

